



Date: 6 octobre, 2023

Titre: Rénovation de logements du personnel de l'ambassade du Canada au Mexique, à Mexico

Numéro de l'avis d'appel d'offres: 23-229847

 Le texte ci-dessous complète et/ou remplace le document de sollicitation. Cet addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison de cet addenda doit être inclus dans la proposition de prix.

Addenda # 1

1. Invitation à se qualifier (ISQ), Page couverture - A7. PRÉSENTATION DES RÉPONSES

SUPPRIMER : « Pour être valides, les réponses doivent avoir été reçues au plus tard à 14 h HAE (heure avancée de l'Est) le 10 octobre 2023. Aux présentes, cette date est appelée « date de clôture ».

INSÉRER : « Pour être valides, les réponses doivent avoir été reçues au plus tard à 14 h HAE (heure avancée de l'Est) **le 17 octobre 2023**. Aux présentes, cette date est appelée « date de clôture ».

2. Invitation à se qualifier (ISQ), ANNEXE « C2 » – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

SUPPRIMER : Dans son intégralité.

INSÉRER :

CTO1 – EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU RÉPONDANT		
Point	Description	Conformité
MTC1	<p>Le répondant doit fournir deux exemples de projets d'aménagement pour des projets de rénovation intérieure dans lesquels le répondant a joué le rôle d'entrepreneur général ou principal. Les projets doivent comprendre des travaux architecturaux, mécaniques et électriques.</p> <p>(a) les projets d'aménagement doivent avoir une valeur de construction équivalente à au moins 80 000 \$ CAD (y compris les taxes applicables).</p> <p>(b) Les projets d'aménagement doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Démolition de certains éléments tels que cloisons, composantes électriques et mécaniques ; ii. Installation de différents types de revêtements de sol et plafonds ; iii. Installation de systèmes(s) CVCA (chauffage, ventilation et climatisation); et; iv. Installation de nouveaux composants électriques, y compris des luminaires ou des panneaux. <p>(c) Au moins un des deux projets doit avoir été réalisé soit : - Au Mexique, ou : - Dans un pays autre que celui dans lequel est situé le siège social du Répondant.</p> <p>(d) Chaque projet doit avoir atteint une quasi-totalité d'achèvement, dans les 5 ans précédant la date de clôture des soumissions.</p>	<p>Les répondants doivent remplir les formulaires CT01- Projet 1 et CT01- Projet 2.</p>



	<p>Remarque : Si le contrat est libellé dans une autre devise que le dollar canadien, veuillez indiquer le montant dans cette devise, puis veuillez utiliser le taux de change en vigueur publié à l'adresse https://www.xe.com/currencyconverter/ le jour de l'achèvement du projet, pour établir l'équivalent en dollars canadiens.</p>	
--	---	--



CTO1 – PROJET 1	
Emplacement du siège social du répondant	Pays :
Titre et emplacement du projet	Titre : Pays :
Client	Nom de la société : Représentant de la société :
<p>Le projet d'aménagement doit comprendre :</p> <p>i. Démolition de certains éléments tels que cloisons, composantes électriques et mécaniques ;</p> <p>ii. Installation de différents types de revêtements de sol et plafonds;</p> <p>iii. Installation de systèmes(s) CVCA (chauffage, ventilation et climatisation); et</p> <p>iv. Installation de nouveaux composants électriques, y compris des luminaires ou des panneaux.</p>	<p>Le projet doit comprendre :</p> <p><input type="checkbox"/> Démolition partielle de certains éléments comme le plafond suspendu, les éléments mécaniques et électriques.</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de différents types de revêtements de sol et de plafonds ;</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de systèmes(s) CVCA (chauffage, ventilation et climatisation); et</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de nouveaux composants électriques, y compris des luminaires ou des panneaux.</p>



<p>Coût du projet</p>	<p><input type="checkbox"/> Le coût de construction du projet est supérieur à 80 000 \$ CA (incluant les taxes applicables).</p> <p>Coût du projet (CAD) : _____</p>
<p>La date d'achèvement substantiel du projet doit être de 5 ans avant la date de clôture des soumissions</p>	<p>Date d'achèvement substantiel du projet (mois, année) : _____</p>
<p>Description de la portée du projet démontrant l'expérience de l'aménagement de projets de rénovation intérieure qui comprennent des travaux architecturaux, mécaniques et électriques où le répondant a agi à titre d'entrepreneur général ou d'entrepreneur principal.</p>	



CTO1 – PROJET 2	
Emplacement du siège social du répondant	Pays :
Titre et emplacement du projet	Titre : Pays :
Client	Nom de la société : Représentant de la société :
<p>Le projet d'aménagement doit comprendre :</p> <p>i. Démolition de certains éléments tels que cloisons, composantes électriques et mécaniques ;</p> <p>ii. Installation de différents types de revêtements de sol et plafonds;</p> <p>iii. Installation de systèmes(s) CVCA (chauffage, ventilation et climatisation); et</p> <p>iv. Installation de nouveaux composants électriques, y compris des luminaires ou des panneaux.</p>	<p>Le projet doit comprendre :</p> <p><input type="checkbox"/> Démolition partielle de certains éléments comme le plafond suspendu, les éléments mécaniques et électriques.</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de différents types de revêtements de sol et de plafonds ;</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de systèmes(s) CVCA (chauffage, ventilation et climatisation); et</p> <p><input type="checkbox"/> Installation de nouveaux composants électriques, y compris des luminaires ou des panneaux.</p>



<p>Coût du projet</p>	<p><input type="checkbox"/> Le coût de construction du projet est supérieur à 80 000 \$ CA (incluant les taxes applicables).</p> <p>Coût du projet (CAD) : _____</p>
<p>La date d'achèvement substantiel du projet doit être de 5 ans avant la date de clôture des soumissions</p>	<p>Date d'achèvement substantiel du projet (mois, année) : _____</p>
<p>Description de la portée du projet démontrant l'expérience de l'aménagement de projets de rénovation intérieure qui comprennent des travaux architecturaux, mécaniques et électriques où le répondant a agi à titre d'entrepreneur général ou d'entrepreneur principal.</p>	

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.